

AIDE-MÉMOIRE ENTRAÎNEURS

NATATION

Dernière mise à jour : 24 septembre 2024

Entité école

Le principe d'entité-école défini que tout élève-athlète ne peut représenter une école autre que l'école qu'il fréquente.

Catégorie d'âge

Benjamine : du 1er octobre 2010 au 30 septembre 2012

Cadette : du 1er octobre 2008 au 30 septembre 2010

Juvenile : du 1er juillet 2006 au 30 septembre 2008

Note : Aucun surclassement n'est possible pour les épreuves individuelles, simple et double. Permis au relais

Règles de fonctionnement

Inscriptions des athlètes

Les inscriptions doivent être faites sur S1 avant 20h, le mercredi précédent la compétition

- Aucune modification n'est accordée après cette date
- 5\$ d'amende sera facturé à l'école pour tout athlètes se désistant après cette date
- 5\$ d'amende sera facturé pour l'inscription des athlètes sans temps de référence

Résultat

Les entraîneurs auront jusqu'au vendredi suivant la compétition pour faire une demande de vérification ou de modification sur le fichier des résultats qui aura été mis sur le site du RSEQ-CE dans l'onglet **Résultats** de la section de Natation.

Annulation d'une compétition pour température

La responsabilité d'annuler une compétition revient aux commissaires de natation

- Les responsables des sports seront avisés et devront contacter leurs entraîneurs
- L'annulation sera également écrite dans l'onglet **Manchettes** de la section de Natation sur le site du RSEQ-CE.

Procédures avant et après une compétition

- Chaque équipe doit fournir un minimum de deux bénévoles par compétition pour chronométrer les courses.
- Chaque équipe doit participer au montage et démontage de la piscine suivant l'horaire qui se trouve sur le site du RSEQ-CE dans l'onglet Formulaire de la section Natation. Le document s'intitule Responsabilité des équipes 2023-2024. L'école doit alors fournir un bénévole supplémentaire et aider à mettre les câbles.

Horaires

Les horaires sont mis sur le site du RSEQ-CE le jeudi après-midi précédent la compétition.

- Ouverture des portes` 12h30
- Accès à la piscine : à partir de 13h00
- Échauffement : débute à 13h10
- Réunion des entraîneurs : 13h15
- Compétition : 13h30 à 16h00

Dates importantes

Date et lieux des compétitions

26 octobre 2024 - É.S. La Ruche Magog
16 novembre 2024 – Cégep de Sherbrooke
14 décembre 2024 - É.S. La Ruche Magog
25 janvier 2025 – Cégep de Sherbrooke
22 février 2025 – Cégep de Sherbrooke

Championnat régional scolaire

15 mars 2025 – É.S. La Ruche Magog

Note : Pour être admissible aux éliminatoires, tout élève-athlète devra être enregistré sur S1 dans la discipline concernée avant 20h le mercredi précédant le championnat régional.

Championnat provincial D3

25-26-27 avril 2025 – Lieu à confirmer

Date de la rencontre d'évaluation

18 mars 2025 – 19h00